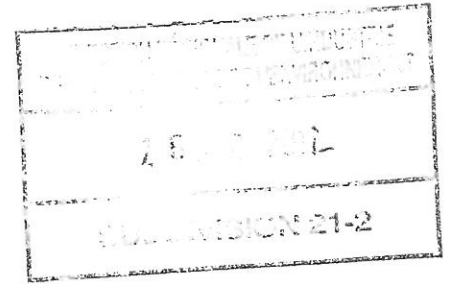




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR



ARRETE PREFECTORAL

PORTANT PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES
DE MESURES D'URGENCE

Société BOURGOGNE FONDERIE

Commune de CHATILLON SUR SEINE

LE PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE,
PRÉFET DE LA CÔTE D'OR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le titre premier des parties législative et réglementaire du Livre V du Code de l'Environnement et en particulier son article R512-20,
- VU l'arrêté préfectoral du 7 février 2000 autorisant la Société BOURGOGNE FONDERIE, dont le siège social est situé 10 – 12 Avenue de la Gare – BP 22 – 21401 CHATILLON SUR SEINE , à exploiter les installations de son établissement sis à la même adresse,
- VU le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 06 avril 2012,
- Considérant que dans le cadre de la liquidation judiciaire de la Société BOURGOGNE FONDERIE, il convient de placer rapidement le site en sécurité conformément aux attendus du I de l'article R512-39-1 du Code de l'Environnement,
- Considérant la circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée chaîne de responsabilités –d éfaillance des responsables et le Guide à l'attention des mandataires et de l'inspection des installations classées (Ministère de la Justice – MEDDTL),
- Considérant que le projet d'arrêté préfectoral a été porté à la connaissance de l'exploitant, représenté au cas présent par le liquidateur : Mme THIEBAULT Véronique,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

ARRETE

ARTICLE 1er –

La Société BOURGOGNE FONDERIE, dont le siège social est situé 10 – 12 Avenue de la Gare – BP 22 – 21401 CHATILLON SUR SEINE, est tenue de respecter pour son site de CHATILLON SUR SEINE les mesures de mise en sécurité du site indiquées ci-après :

Sous un mois, l'exploitant éliminera :

- les déchets dangereux consignés dans la liste jointe en annexe,
- les deux transformateurs stockés sur le parc à modèles,
- les bouteilles de gaz réparties sur le site,

et procèdera à la vidange et au dégazage de la cuve à fuel enterrée à l'entrée du parc à modèles.

ARTICLE 2 – Délai et voie de recours (Article L 514-6 du Code de l'environnement) :

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 Dijon. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant, il commence à courir du jour où la présente décision leur a été notifiée. Les tiers disposent d'un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage du présent acte.

ARTICLE 3 -

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or, Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Montbard, le Maire de Châtillon sur Seine, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Région Bourgogne et le Directeur de la Société BOURGOGNE FONDERIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté dont une copie sera notifiée à :

- . Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
(2 exemplaires)
- . M. le Directeur des Services d'Archives Départementales,
- . Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Montbard,
- . M. le Directeur de la Société BOURGOGNE FONDERIE représenté par le mandataire judiciaire,
- . M. le Maire de Châtillon sur Seine.

FAIT à DIJON, le 16 AVR. 2012

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Julien MARION

Chiffre élimination des déchets dangereux du site Bourgoigne Fonderie

Lieu	Tâches à effectuer	Tonnage	Prix / tonne	Coût traitement	Coût main d'œuvre	Moyens matériels	Nombre	Coût matériel	BSD
Sous sol bureaux	Suivi de chantier								
Rdc Noyautage	Déblaiement								
Etage Noyautage	Tracabilité	0,6	610,74	366,44 €	105,00 €	Mise à disposition caisse palette		78,00 €	540,00 €
Parachèvement	Transfert et transport DEEE vers exutoire				2 660,47 €	Caisse palette	3	126,00 €	
	Fût Alcool isopropylique	0,66	390,74	257,89 €	26,25 €	Palette	3	26,00 €	
	Fûts BETASEF BSH10/B	0,66	660,74	436,09 €	17,50 €	Palette	3	26,00 €	
	10 fûts emballages et matériaux souillés	1,2	610,74	916,11 €	87,50 €	Palette	5	130,00 €	
	Fûts + GRV hautes usagées	1,85	250	732,89 €	17,50 €	Caisse palette	2	84,00 €	
	GRV de catalyseurs	0,88	390,74	62,50 €	17,50 €	Palette	2	52,00 €	
	Fûts BETASEF BSH10/B	3	990,74	343,85 €	26,25 €	Palette	2	52,00 €	
	Fût Alcool isopropylique	0,88	660,74	2 972,22 €	17,50 €	Palette	1	26,00 €	
	Nettoyage : 14 rénovations (pompage, conditionnement)	0,22	390,74	581,45 €	17,50 €	Palette	1	26,00 €	
	Traitement déchets de nettoyage rétention				85,96 €	Technygiene	1	1 050,00 €	
	Fût huile usagée ANVAR	1,4	390,74	547,04 €	140,00 €	Palette	1	26,00 €	
	Conditionnement DTOD	0,22	260,74	57,36 €	10,50 €	Caisse palette	1	26,00 €	
	Emballages et matériaux souillés	0,65	865,74	562,73 €	70,00 €	Caisse palette	4	168,00 €	
	Grasse en bidons	0,5	610,74	305,37 €	35,00 €	Palette	2	84,00 €	
	Fût huile ou fiau ANVAR	0,36	660,74	237,87 €	17,50 €	Palette	1	26,00 €	
	Nettoyage absorbants souillés (conditionnement + traitement)	0,35	610,74	39,07 €	7,00 €	Caisse palette	2	84,00 €	
	Emballages et matériaux souillés	0,18	150	270,00 €	26,25 €	Palette	2	26,00 €	
	Fûts Equips 25 46	0,22	250	55,00 €	10,50 €	Palette	1	26,00 €	
	Emballages et matériaux souillés (BB)	0,35	610,74	213,76 €	140,00 €	Caisse palette	1	84,00 €	
	Aérosols	0,29	2350	52,750 €	10,50 €	Octabin	2	52,00 €	
	Fûts vides	0,46	660,74	83,94 €	10,50 €	Palette	1	26,00 €	
	Fûts vides et matériaux souillés	6,3	610,74	3 847,66 €	140,00 €	Palette	1	26,00 €	
	Fût pétrole	0,22	390,74	85,98 €	7,00 €	Palette	1	26,00 €	
	Fût Puhlis 4/00	0,22	250	55,00 €	7,00 €	Palette	1	26,00 €	
	Emballages et matériaux souillés (B4)	0,38	610,74	335,91 €	35,00 €	Palette	1	26,00 €	
	DTOD	1,2	990,74	1 188,89 €	35,00 €	Palette	2	52,00 €	
	4 fûts de résine	1,2	390,74	468,89 €	17,50 €	Palette	3	52,00 €	
	4 fûts de pétrole	0,36	390,74	375,11 €	17,50 €	Palette	2	52,00 €	
	Pousières fûl en big bag	1,5	610,74	916,11 €	35,00 €	Palette	1	26,00 €	
	Déconditionnement B18 (2 personnes)	1	142	6 390,00 €	1 680,00 €	Chariot de chargement (amenée/rempl + location)	1	848,70 €	
	Emballages et matériaux souillés	95	142	13 490,00 €	610,74 €	Berne + transport	2	1 370,00 €	
	Transfert des conditionnements	1	610,74	916,11 €	35,00 €	Caisse palette	2	84,00 €	
	Etiquetage des déchets avant évacuation					Caisse palette + Palettes	59	2 183,00 €	
	EN OPTION : quantités Inconnues					Sous-veillance transport	3	1 350,00 €	
	Répreuve de la cuve à gasoil, délivrance d'un certificat de répreuve				280,00 €				
	Pompage, nettoyage et dégarage d'une cuve à gasoil 30m3								
	Partie fluide								
	Partie boue	15	210,52	3 157,80 €	€	Technygiene	1	880,00 €	
	Neutratisation de la cuve 30m3 en béton malgré supplément camion pompe en cas de non vidage à la goulotte jusqu'à 11m3	1	404,52	404,52 €	€	Technygiene	1	1 125,00 €	
	Le m3 supplémentaire	30	127,6	3 828,00 €	€				
		1		35,00 €	€				
Total coût traitement				48 937,85 €	7 584,72 €				
TOTAL PRESTATION DECHETS DANGEREUX								11 040,70 €	
								68 053,27 €	

